

LE TRAIT DE L'UNION DES INFIRMIERS LIBÉRAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

NUMÉRO 5 - FÉVRIER 2015



EDITO

Nombreux sont les sujets relevant des pratiques coopératives (ou délégations d'actes) qui agitent la sphère médicale actuellement.

Ces crispations se sont ressenties notamment au sujet du suivi des A.V.K. par les Pharmaciens, puis, plus récemment sur le thème de la vaccination en officine, de la dispensation des médicaments et, bientôt, du suivi de l'Hypertension.



Jean-Jules MORTEO,
Président de l'URPS
infirmiers d'Île-de-France,

Si l'on conçoit la volonté médicale de ne pas abandonner des activités relevant de son champ de prérogatives sans contreparties, il est, en revanche, plus complexe de comprendre pourquoi les Infirmiers libéraux sont systématiquement écartés de ce qui relève de leur compétences.

Il suffit, pour en être convaincu, d'observer le fonctionnement de la chaîne de soignants hospitalière. En effet, que ce soit le suivi des AVK, les bilans

biologiques, les vaccinations, la dispensation des médicaments ou les suivis tensionnels, peu nombreux sont, alors, les Médecins ou Pharmaciens qui revendiquent haut et fort de pouvoir les effectuer. Mais il est vrai, également, que les données économiques en milieu salarié n'ont pas le même impact sur les postures.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas en opposant les professionnels de santé les uns aux autres que disparaîtront les clivages néfastes à une prise en charge efficiente, transversale et optimale de nos patients. Les Infirmiers libéraux ont fait la preuve, avec la vaccination antigrippale, de leur implication et de leur pertinence médico-économique en matière de santé publique et de prévention.

Ne pas utiliser leurs compétences serait une faute de gestion lourde de conséquences à l'heure des contraintes budgétaires que connaît aujourd'hui notre système de santé.

P.1
FOCUS

- L'observance et la place de l'infirmier libéral

P.2
ACTIONS

- Le dossier patient partagé
- Les systèmes d'information en structures d'exercice collectif

P.3
ACTUALITÉ

- La sécurité des infirmiers libéraux
- Le tutorat en libéral

P.4
ÉVÈNEMENT

- Enquête sur le risque d'escarre
- Les JNIL 2015

FOCUS SUR

L'OBSERVANCE ET LA PLACE DE L'INFIRMIER LIBÉRAL

L'observance se définit comme le degré de concordance entre le comportement d'une personne et les recommandations d'un professionnel de santé. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé

« résoudre le problème de la non-observance thérapeutique représenterait un progrès plus important que n'importe quelle découverte biomédicale ».

L'infirmier libéral, de par sa proximité, et sa place privilégiée au domicile du patient est un acteur clé et incontournable pour l'amélioration de l'observance des médicaments.

En effet, comme défini par la Haute Autorité de Santé, le circuit du médicament ne se limite pas à la prescription et à l'administration, celui-ci se poursuit jusqu'à la dispensation. Cette dernière étape, mise en oeuvre par les infirmiers au lit du patient justifie à elle seule la place des IDEL dans le domaine de l'observance.

De fait, au quotidien, un patient atteint de maladie chronique ne sera pas forcément en état de se déplacer en officine pour recevoir les conseils du pharmacien. Le week-end ou la nuit, quel professionnel de santé répondra présent pour adapter un traitement d'anti vitamine K ou d'insuline en fonction des résultats biologiques ? Quel professionnel de santé est également présent au quotidien au domicile du patient pour s'assurer de la bonne observance d'un régime alimentaire prescrit par le médecin ?

Les infirmiers libéraux, qui bénéficient d'un capital confiance très fort de la part des patients, sont les professionnels les plus ancrés dans le quotidien et dans l'intimité des patients atteints de maladies chroniques, autrement dit des patients pour lesquels l'observance représente un enjeu médico-économique de taille. L'observance est donc l'affaire de tous à différentes étapes du parcours de vie d'un patient. Tâchons de ne pas oublier un acteur clé : l'infirmier libéral.



Les URPS d'Ile-de-France se mobilisent pour...

...LE DOSSIER PATIENT PARTAGÉ

Aujourd'hui la volonté d'augmenter la prise en charge en ambulatoire est clairement annoncée au travers de la diminution de la durée moyenne de séjour et de la réduction du nombre de lits d'hospitalisation classique, au profit du secteur ambulatoire.

En outre, des groupes de travail se réunissent actuellement sur le thème de la réhabilitation chirurgicale rapide et la HAS travaille en parallèle sur des recommandations de bonnes pratiques concernant cette thématique.

Les PRADO vont quant à eux se développer et la médecine de parcours s'étendre au-delà du PAERPA. Ainsi, cette augmentation de charge en soins ambulatoire va induire une multiplicité des intervenants au domicile, avec une nécessité de coordination, et une augmentation de la technicité des soins à prodiguer.

En effet, nous retrouvons au domicile de plus en plus des pathologies et traitements complexes qui nécessitent une transmission des informations entre les services hospitaliers initiateurs des traitements, ou les médecins spécialistes et généralistes, et les effecteurs de soins, avec en première ligne les infirmiers libéraux.

Depuis des années des moyens ont été alloués à l'hôpital pour développer les systèmes d'information. Cette centralisation des données du patient permet d'assurer la sécurité des soins. Or, le transfert des soins vers le secteur ambulatoire impose aux professionnels de terrains d'avoir le même niveau d'information afin d'assurer la même sécurité et traçabilité des soins. L'iniqité de ces moyens ne doit pas conduire à une perte de chance pour le patient.

Ainsi, les professionnels de santé libéraux doivent eux aussi être dotés de systèmes d'information performants et correctement renseignés leur permettant de gagner en fiabilité et de répondre de façon sécurisée à la charge de soins actuelle et à venir.

Pour ce faire, l'URPS infirmiers s'empare de la problématique et propose de créer un dossier patient partagé, interopérable, accessible en mobilité et à tous les acteurs intervenant auprès du patient. Pour que ce projet voie le jour nous nous appuyons sur l'ARDOC (Association Régionale pour le Déploiement des Outils communicants) et bénéficions à travers elle du soutien des autres professionnels de santé libéraux

...LES SYSTÈMES D'INFORMATION EN STRUCTURES D'EXERCICE COLLECTIF

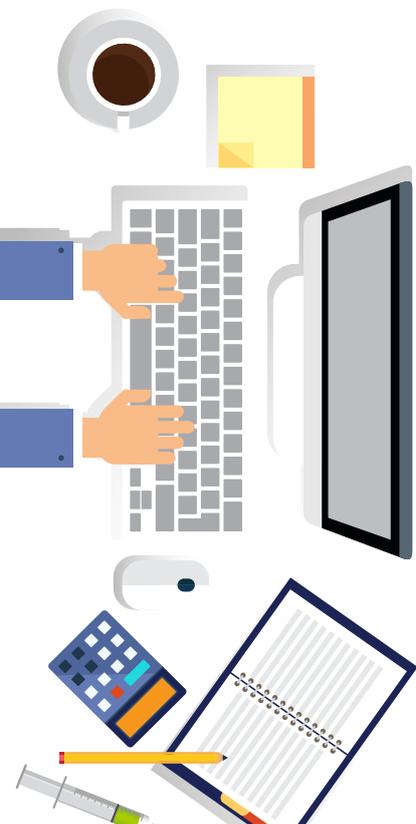
L'ARDOC (Association Régionale pour le Déploiement des Outils Communicants) initie actuellement un projet de déploiement d'outils d'échange et de partage adaptés aux besoins des professionnels de santé libéraux exerçant dans des structures d'exercice collectif et pluri-professionnel.

Grâce à un partenariat avec l'ARS et le GCS S-SISIF, l'ARDOC peut aujourd'hui vous soutenir, vous accompagner et vous financer pour l'acquisition d'un tel système d'information.

Souhaitant associer dans ce projet, à la fois les professionnels de santé, les utilisateurs, et les éditeurs de logiciel au perfectionnement, L'ARDOC recherche des structures d'exercice collectif et pluri-professionnel (cabinet de groupe, maison de santé ou pôles de santé), volontaires pour s'investir et s'engager durablement, en concertation avec leur éditeur, dans une démarche visant l'évolution de leur logiciel métier vers un outil adapté à leur exercice.



Si ce projet vous intéresse,
contactez l'ARDOC
 par téléphone au :
01 40 64 12 48
 ou par email :
celine.pointe@ardoc.fr



L'actualité de votre URPS...

...LE DÉVELOPPEMENT DU TUTORAT EN LIBÉRAL

Comme nous vous l'annoncions dans notre précédente Lettre, l'expérimentation du tutorat en libéral vient d'être lancée par votre URPS infirmiers.

Il s'agit d'une première en France et nous espérons voir ce projet se pérenniser.

A ce jour 53 infirmiers libéraux franciliens ont accepté d'entrer dans l'expérimentation. Les IFSI de la région ont également répondu à notre appel et l'accueil des premiers étudiants en soins infirmiers a déjà commencé dans les cabinets. En amont, les infirmiers libéraux ont suivi une formation au tutorat leur permettant de mieux appréhender le nouveau référentiel et d'offrir des stages de qualité. Par la suite viendra le temps de l'évaluation du dispositif et nous ne manquerons pas de vous en faire un retour.

...LES INFIRMIERS LIBÉRAUX FACE À L'INSÉCURITÉ

Ces derniers mois nous avons malheureusement pu constater une augmentation des actes de violence à l'encontre des professionnels de santé, en particulier les infirmiers libéraux.

Déjà en 2010 il avait été constaté une augmentation des actes de violence dans plusieurs départements parmi lesquels ceux de la région parisienne occupaient une place prépondérante. La Seine Saint-Denis, le Val d'Oise et le Val de Marne faisaient partie des 5 départements les plus touchés et Paris occupait la 9^e place, suivie de près par les Hauts de Seine et l'Essonne.

La région Ile-de-France est donc particulièrement concernée par ce problème. Pour y faire face un protocole dit **Santé-Sécurité-Justice-Ordres** a été signé entre les pouvoirs publics et des acteurs de santé. Il prévoit notamment la mise en place dans chaque département de **référénts sûreté police/gendarmerie**.

ACTIONS DES RÉFÉRENTS SÛRETÉ

▶ **Transmettre des mesures de précaution et de prévention afin d'éviter d'éventuelles situations de danger.**

▶ **Prodiguer des conseils sur les comportements à adopter** notamment lors de déplacements dans les locaux du professionnel de santé, sous forme de consultation de sûreté.

▶ **Réaliser un audit de sécurité gratuitement des locaux professionnels** sur place et sur demande des professionnels de santé avec des recommandations de sécurité concrètes pour répondre aux problèmes de sécurité propres à chaque catégorie professionnelle.

>> Pour connaître les coordonnées des référénts sécurité vous pouvez contacter la préfecture de votre département.

>> Retrouvez plus d'informations sur notre site internet idf.infirmiers-urps.org

..L'INTÉGRATION DES INFIRMIERS LIBÉRAUX AU ROR GÉRONTO

Dans le cadre du dispositif PAERPA (parcours des Personnes Âgées en Risque de Perte d'Autonomie) qui se déroule actuellement sur le territoire des 9^e, 10^e et 19^e arrondissement de Paris, notre URPS a été sollicitée pour que les IDEL intègrent le ROR géronto.

De quoi s'agit-il ?

Le site internet ROR Géronto est un annuaire informatisé destiné aux professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux intervenant dans la

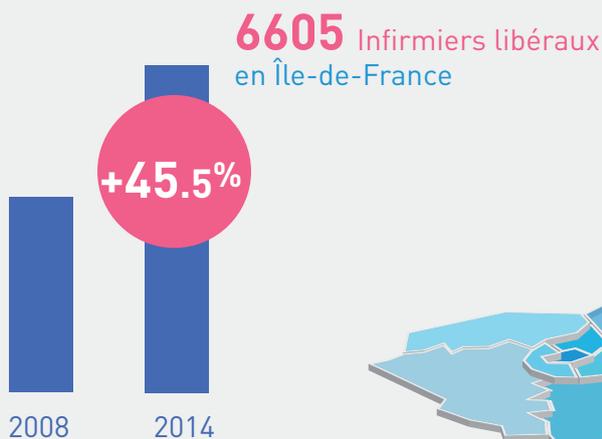
prise en charge des personnes âgées qui a pour but de :

- Référencer l'ensemble des acteurs susceptibles de prendre en charge la population âgée,
- Centraliser, partager et faciliter l'accès à des informations comme les services proposés, les méthodes de contact et les modalités de prises en charge.
- Informer les membres du site sur des événements (congrès, etc.).

Les infirmiers libéraux du territoire PAERPA seront donc prochainement sollicités pour compléter (s'ils le souhaitent) leur fiche au sein de ce site internet. Le ROR (Répertoire Opérationnel des Ressources) devrait dans un second temps être déployé à toute la région.

>> Plus d'informations :

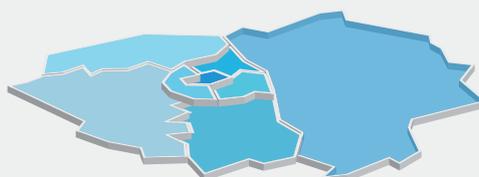
www.rorgeronto.com



L'Urps Infirmiers Ile-de-France :

24 Infirmiers libéraux

élus pour **5** ans



Prochaine échéance électorale

fin 2015

enquête....

...ENQUÊTE RÉGIONALE SUR LA PRÉVALENCE DU RISQUE D'ESCARRE

Pour faire suite de la campagne *Sauve ma peau, maîtriser le risque escarre*, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France vous propose de poursuivre cette dynamique par une enquête régionale de Prévalence du Risque Escarre et de l'Escarre, programmée pour **juin 2015**.

Cette enquête est ouverte et proposée à tous les établissements de santé et les établissements médico-sociaux, ainsi qu'aux centres de santé et **professionnels de santé libéraux** dans le cadre de leur activité.

Ainsi, l'ARS Ile-de-France vous convie à la réunion d'information qui se déroulera dans votre département (**planning des réunions et inscription sur notre site internet : idf.infirmiers-urps.org**)

L'objet de cette réunion est de vous présenter :

- ▶ les modalités de participation à l'enquête,
- ▶ l'organisation de l'enquête,
- ▶ l'outil de recueil de cette enquête de prévalence « escarre/risque escarre ».



retrouvez-nous prochainement....

...AUX JNIL 2015 : UNE MANIFESTATION DÉDIÉE AUX INFIRMIERS LIBÉRAUX

Les 9 et 10 avril 2015 se tiendra la 2^e édition des Journées Nationales des Infirmiers Libéraux (JNIL) : deux journées de débats, d'information et d'échanges. Cette année au programme : deux formations DPC, consacrées au traitement des ulcères, et à celui du diabète de type 2 ; deux conférences, sur la relation soignant-soigné et sur le burnout chez les IDEL ; six ateliers pratiques et deux symposiums au choix ; et enfin un grand débat en présence des principaux représentants de l'exercice libéral infirmier et du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

>> Informations et inscription sur le site www.jnil.fr ou sur le formulaire joint à la Newsletter



© JNIL 2014

CONTACTS

Président : Jean-Jules MORTEO
urps.ide.idf@gmail.com

Directrice : Sophie MICHEL
direction.urps.ide.idf@gmail.com

URPS Infirmiers d'Ile-de-France, 12 rue Cabanis, 75014 Paris
Tél. 01 40 64 12 42 - www.ide.infirmiers-urps.org

GARDONS LE CONTACT : TRANSMETTEZ-NOUS VOTRE E-MAIL

Pour vous permettre de suivre l'actualité de vos élus à l'URPS infirmiers d'Ile-de-France, pensez à nous envoyer votre adresse e-mail (et à mettre vos coordonnées à jour si nécessaire).

Nom : _____ Prénom : _____

Email : _____ Téléphone : _____

Adresse du cabinet : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Quel(s) sujet(s) souhaiteriez-vous voir traité(s) par votre URPS ? _____
